

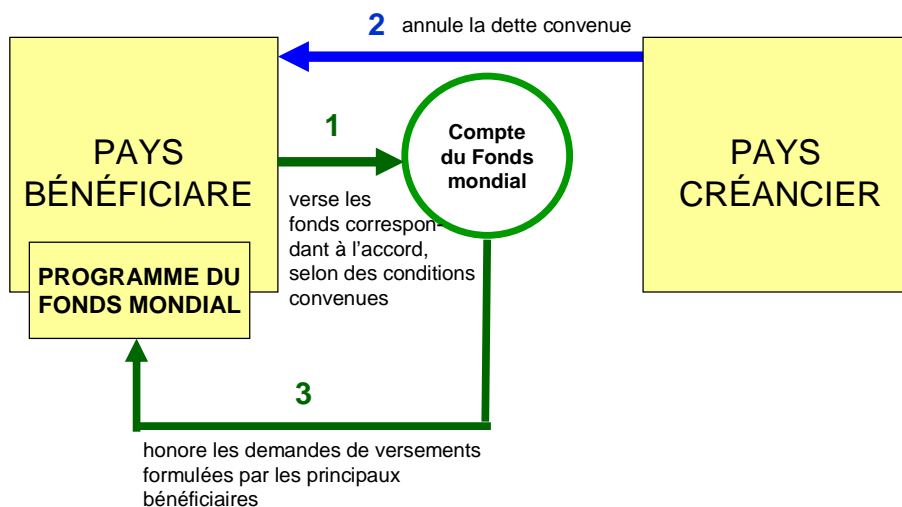
## L'initiative « *Debt2Health* »

(septembre 2007)

Le mécanisme « *Debt2Health* » consiste, par l'intermédiaire de l'allègement de la dette extérieure d'un pays, en une réallocation du budget aux besoins urgents de santé publique que constituent la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Suite à une étude de faisabilité ayant démontré que la conversion de dettes pouvait générer l'investissement de centaines de millions de dollars dans le domaine de la santé, le Conseil d'administration du Fonds mondial a approuvé une phase pilote de deux ans.

Le Fonds mondial identifie des occasions pour convertir des dettes et par la suite facilite un accord trilatéral entre le pays créancier, le pays bénéficiaire et le Fonds mondial. Sous l'accord « *Debt2Health* » le créancier renonce à une partie de ses créances à la condition que le pays bénéficiaire rétrocède en contrepartie le montant convenu au Fonds mondial pour un usage limité à ce pays. Ces paiements peuvent être effectués en espèces ou par billet à ordre (étape 1). À son tour, le créancier annule la partie de la dette correspondant aux conditions spécifiées dans l'accord (étape 2). Les fonds « *Debt2Health* » sont soumis à la réglementation du Fonds mondial et sont décaissés selon les procédures normales de gestion des subventions (étapes 3).

### Mécanisme « *Debt2Health* »



Après l'approbation unanime du mécanisme « *Debt2Health* » lors de la quinzième réunion du Conseil d'administration du Fonds mondial, une phase pilote sera mise en œuvre en Indonésie, au Kenya, au Pakistan et au Pérou. Dans ce contexte, l'Allemagne est le premier pays à renoncer au remboursement de 50 millions d'euros sous condition que l'Indonésie investisse l'équivalent de 25 millions d'euros en matière de santé dans des programmes approuvés par le Fonds mondial. Il est prévu que d'autres projets pilotes suivent.

Avec le soutien de